Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260605-202606013-DE

COMMUNE DE LANDERNEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ JUIN, à DIX- NEUF HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 28 mai 2026.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Adjoints, David GAUBERT, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT, Benjamin ROUAULT, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT,

Absents excusé(e) s : Stéphanie KERAUFFRET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX, Isabelle GICQUEL qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Fabienne PERRO qui a donné pouvoir à Laurent CHEVREAU, Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Philippe BOSCHER.

Le Conseil nomme Benoît ROUAULT en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-06-01-03
8.2 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal, par délibération du 05 juin 2026 a décidé de fixer à six le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir entendu cet exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PROCEDE à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.**
-

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Christine BRETON
Isabelle GICQUEL
Laurent CHEVREAU
Catherine RUFFET
Fabienne PERRO
Murielle NICOLAS

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260605-202606013-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Benoît ROUAULT,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 10 juin 2026 - transmise en Préfecture le 10 juin 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire